



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité – Fraternité

DÉCISION DU MAIRE

Commune de Louvres
N° 24 - 28

DÉPARTEMENT VAL D'OISE
CANTON GOUSSAINVILLE
COMMUNE LOUVRES

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ESPACE CULTUREL BERNARD DAGUE AVEC L'ASSOCIATION DANSE AVEC LE MONDE

Le Maire de Louvres,

Vu les articles L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 23015 du Conseil Municipal en date du 13 mars 2023, donnant à Monsieur le Maire délégation de prendre des décisions en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'association DANSE AVEC LE MONDE, dont le siège social est situé 11 avenue des Pâquerettes, a sollicité la mise à disposition de l'espace culturel Bernard Dague pour y organiser le dimanche 5 mai 2024 l'évènement « le Festival des Cultures »,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

D'autoriser la mise à disposition de la salle de l'espace culturel les samedi 4 et dimanche 5 mai 2024 à l'association Danse avec le monde.

ARTICLE 2 :

De signer la convention de mise à disposition.

ARTICLE 3 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (2-4 boulevard de l'Hautil – BP 30 322-95027 Cergy-Pontoise Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication pour le recours des tiers, de sa notification pour le recours de l'intéressée.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

À Louvres, le

02 MAI 2024

Le Maire soussigné, atteste que le présent acte a été reçu en Sous-Préfecture le 02/05/2024 a été publié le 02/05/2024

Le Maire
Eddy THOREAU

Accusé de réception en préfecture
095-219503513-20240502-24-28-DE
Date de réception préfecture : 02/05/2024

Arrondissement de Sarcelles - Canton de Goussainville